

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le septième jour du mois de mars en l'an deux mille vingt-deux, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**  
Monsieur Stéphane Dion

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Mme Mylène Neault  
M. Marc-Olivier Habel  
M. Alex Papineau  
Mme Sophie Côté  
Mme Carmen Demers

Absente : Mme Mélanie Picard

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen

1. Mot du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - Séance ordinaire du 7 février 2022
4. Période de déclarations et de questions du conseil municipal
5. Première période de questions du public (Selon les questions reçues par courriel)
6. Municipalité de Sainte-Croix
  - 6.1- Comptes à payer
  - 6.2- Tarification des locaux et ameublement 2022/2023
  - 6.3- Promesse d'achat lot 3 592 373
  - 6.4- Liste des arrérages de taxes au 07 mars 2022 (art. 1022 et 1023 C.M.)
  - 6.5- Révision à l'entente services animaliers
  - 6.6- Nomination d'un comité *ad hoc* « Transformation et valorisation de l'Église de Sainte-Croix »

Projet de règlement n° 666-2022 concernant le traitement des élus aux fins d'abroger le Règlement n° 579-2018 (modification)

    - 6.7- Adoption
    - 6.8- Avis de motion

Projet de règlement n° 668-2022 concernant un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) aux fins de modifier les annexes « D, I, P et R » et aux fins d'abroger le règlement n° 642-2021

    - 6.9- Adoption
    - 6.10- Avis de motion
    - 6.11- Règlement d'emprunt n° 658-2022 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)
    - 6.12- Règlement d'emprunt n° 661-2022 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)
    - 6.13- Règlement d'emprunt n° 662-2022 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

- 6.14- Règlement d'emprunt n° 663-2022 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)
7. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
- 7.1- Comptes à payer
- 7.2- Salles de toilette - Soumission(s) et octroi de contrat
8. Voirie
- Réfection rue Hamel
- 8.1. Honoraires professionnels n° 8 (Groupe Conseil CHG inc.)
- 8.2. Honoraires professionnels n° 9 (Groupe Conseil CHG inc.)
- 8.3. Soumission(s) et octroi de contrat
- 8.4. Mandat contrôle qualitatif des matériaux (Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée)
- Lignage des chemins et rangs
- 8.5. Contrat de gré à gré
- Rapiéçage mécanique des chemins et rangs
- 8.6. Soumission(s) et octroi de contrat
- Rang Saint-Charles
- 8.7. Soumission(s) et octroi de contrat
9. Aménagement/urbanisme/développement
- Règlement n° 665-2022 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage » de façon à modifier l'article 12.2.1.3 intitulé « Normes régissant les enseignes commerciales »
- 9.1. Assemblée publique
- 9.2. Adoption
- Règlement n° 667-2022 aux fins de modifier le Règlement numéro 390-2007 intitulé « Règlement de lotissement » de façon à ajouter l'article 2.4 intitulé « Contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels »
- 9.3. Assemblée publique
- 9.4. Adoption
- Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 9.5. Demande Ferme du Pirate Inc. (Marcel Bédard), lot 3 590 807
10. Loisirs et culture
- Parc Jean-Guy-Fournier
- 10.1. Tarification des équipements
- Terrain de baseball
- 10.2. Estrades - Soumission(s) et octroi de contrat
- Terrain de jeux
- 10.3. Tarification 2022
11. Varia
- MRC de Lotbinière – Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 2 plan d'action en faveur des aînés
- 11.1. Création et mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA-Famille
- Santé Mentale Québec – Chaudières-Appalaches
- 11.2. Proclamation de la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*
- Fédération Québécoise des Municipalités
- 11.3. Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

12. Deuxième période de questions du public et les questions reçues sur Facebook

Levée de l'assemblée

### MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, s'adresse aux citoyennes et citoyens de la municipalité et mentionne que le conseil municipal favorise le développement commercial et résidentiel de la municipalité et sera très accueillant envers tous les entrepreneurs intéressés à venir s'établir à Sainte-Croix.

060-2022

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

061-2022

### PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 7 février 2022 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- M. Marc-Olivier Habel : Appel aux citoyens intéressés à participer au comité qui sera créé suite au règlement numéro 660-2022 afin d'encadrer l'utilisation des pistes de course.
- Mme Mylène Neault : Mention des activités à venir dans Hiver en famille et retour des voyages en autobus pour « Laurier Québec ».
- Mme Carmen Demers : Retour des activités des Joyeux Pionniers mardi le 15 mars 2022 et tournoi de « Ruff » le 24 mars 2022.
- Mme Sophie Côté : Mention que les activités à la salle de quilles sont ouvertes au public.
- M. Stéphane Dion : Information d'une rencontre en avril prochain pour le suivi des installations septiques.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question du public et par courriel.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

062-2022

#### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES DE FÉVRIER 2022

SALAIRES BRUTS DU 30 JANVIER AU 26 FÉVRIER 2022	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	18 234.31
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, URBANISME, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	19 825.45
	AVANTAGES SOCIAUX	7 172.35
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>45 232.11</b>

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

### INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE FÉVRIER 2022

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>45 232.11</b>

### COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2022 – RATIFICATION

<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)</b>	<b>2 696.12</b>	
22200631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	97.85	ESSENCE INCENDIE
270135631 DIESEL - PATNOIRE EXTERIEURE	61.00	DIESEL KUBOTA
22200631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	100.00	ESSENCE INCENDIE
22200631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	56.55	ESSENCE INCENDIE
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	157.00	ESSENCE SAVANA
22200631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	121.71	ESSENCE INCENDIE
270135631 DIESEL - PATNOIRE EXTERIEURE	66.00	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	131.01	ESSENCE SAVANA
22200631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	140.65	ESSENCE INCENDIE
22200631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	88.32	ESSENCE INCENDIE
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	113.99	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	81.00	ESSENCE SAVANA
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	73.00	DIESEL KUBOTA
270190631 ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	45.00	ESSENCE CENTRE PLEIN-AIR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	125.07	ESSENCE SILVERADO
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	75.50	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	152.00	ESSENCE SAVANA
270190631 ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	55.00	ESSENCE CENTRE PLEIN-AIR
211000527 ENT ET RÉP.-AMEUBLEMENT CONSEIL	303.52	ÉCRAN CONSEIL MUNICIPAL
211000527 ENT ET RÉP.-AMEUBLEMENT CONSEIL	134.10	CLAVIER & SOURIS
211000527 ENT ET RÉP.-AMEUBLEMENT CONSEIL	67.81	SUPPORT POUR PORTABLE
213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	234.54	ÉCRAN ADMINISTRATION
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	132.00	ESSENCE SAVANA
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	83.50	DIESEL KUBOTA
<b>BC2 GROUPE CONSEIL INC.</b>	<b>4 901.38</b>	
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	4 901.38	SERVICE D'URBANISME DU 3 AU 28 JANVIER 2022
<b>BUROPRO CITATION INC.</b>	<b>817.35</b>	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	34.77	CHEMISES
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	181.52	CARTOUCHES D'IMPRIMANTE
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	601.06	PAPIER PHOTOCOPIEUR
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>213.30</b>	
551388000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	213.30	REMISE JANVIER 2022
<b>FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.</b>	<b>29 995.94</b>	
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	302.61	DÉNEIGEMENT 2021-2022 SURPLUS (RUE MARCEL-FAUCHER) 3/5
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	12 250.48	DÉNEIGEMENT 2021-2022 RUES MUNICIPALES SECTEUR URBAIN 3/5
233000443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	300.08	DÉNEIGEMENT 2021-2022 SURPLUS TROTTOIR (RUE AUGER) 3/5
233000443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	327.68	DÉNEIGEMENT 2021-2022 SURPLUS TROTTOIR (RUE GARNEAU) 3/5
233000443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	9 278.48	DÉNEIGEMENT 2021-2022 TROTTOIRS 3/5
233000443 NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	7 536.61	DÉNEIGEMENT 2021-2022 CÔTE & RUE DU BATEAU 3/5
<b>FORMATION GROUPE MÉDIC</b>	<b>1 151.56</b>	
223100675 MÉDICAMENTS & FOURN. MÉDIC.	1 044.54	MASQUES, VISIÈRES & JAQUETTES
223100675 MÉDICAMENTS & FOURN. MÉDIC.	107.02	LUNETTES DE PROTECTION
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>332.64</b>	
241301521 ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	137.32	PEINTURE & ROULEAU
241301521 ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	195.32	PEINTURE
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>11 352.77</b>	
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	922.96	SERVICE JANVIER 2022
234000681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	124.26	SERVICE JANVIER 2022
241501681 ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	89.03	SERVICE DÉCEMBRE 2021 & JANVIER 2022
259000681 ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	1 745.93	SERVICE DÉCEMBRE 2021 & JANVIER 2022
241500681 ELECT. - ST.POMP LAFLEUR 787470	505.86	SERVICE DÉCEMBRE 2021 & JANVIER 2022
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	23.48	SERVICE JANVIER 2022
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	38.93	SERVICE JANVIER 2022
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 719.49	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2022
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 444.80	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2022
270120681 ELECTRICITE - C/COMM. 786415	3 738.03	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2022
<b>LA BIBITTE MOBILE</b>	<b>540.38</b>	
270150447 ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	540.38	ACTIVITÉ T/JEUX 2021 SUR LES INSECTES
<b>LAROSE &amp; FILS L'TEE</b>	<b>244.19</b>	
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	87.05	PRODUITS D'ENTRETIEN
259000660 PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	49.15	PRODUITS D'ENTRETIEN
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	107.99	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>	<b>1 416.81</b>	
222000443 ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	315.81	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2021-2022 3/5
259000443 ENLEV NEIGE/PAVILLON ET ABRI	188.33	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2021-2022 3/5
270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	912.67	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2021-2022 3/5
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>	<b>21 621.40</b>	
233050443 NEIGE - CONTRAT RURAL	21 621.40	DÉNEIGEMENT 2021-2022 SECTEUR RURAL 3/5
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>	<b>15 112.30</b>	
215000951 QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 883.58	QUOTE-PART D'ÉVALUATION 2022 2/12
245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	9 228.72	QUOTE-PART ENFOUSSEMENT SANITAIRE 2022 2/12
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>11 336.51</b>	
5513825000 RQAP A PAYER	439.28	REMISE JANVIER 2022
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	1 589.61	REMISE JANVIER 2022
5513850000 R.R.Q. A PAYER	4 109.20	REMISE JANVIER 2022
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	155.00	REMISE JANVIER 2022
5513840000 IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 204.70	REMISE JANVIER 2022
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	838.72	REMISE JANVIER 2022
<b>PAGES JAUNES</b>	<b>138.65</b>	
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	138.65	SERVICE FÉVRIER 2022
<b>POSTES CANADA</b>	<b>716.02</b>	
259001499 POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	195.60	PUBLICITÉ HIVER EN FAMILLE
213000321 TMBRES POSTES- ADMINISTRATION	357.31	AVIS NOS. 312 & 313
245110321 TMBRES POSTES - VIDANGES	163.11	CALENDRIER GAUDREAU 2022
<b>PRODUITS URBANN INC.</b>	<b>1 382.33</b>	
270120526 ENTR.MACH. OUTILL. EQUIP.C/COM	1 382.33	LUTRIN CONSEIL MUNICIPAL
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>4 371.83</b>	
5513820000 ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 047.99	REMISE JANVIER 2022
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	155.00	REMISE JANVIER 2022
5513815000 IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 168.84	REMISE JANVIER 2022
<b>REVENU QUÉBEC</b>	<b>25.94</b>	
213000200 CONT. EMPLOYEUR ADMINISTRATION	25.94	AJUSTEMENT COTISATION FSS 2021
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>300.79</b>	
259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	73.46	SERVICE FÉVRIER 2022
241400331 TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE FÉVRIER 2022
259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.47	SERVICE FÉVRIER 2022
222000331 TEL.2464, INTERNET & PAGETS (9)	45.47	SERVICE FÉVRIER 2022
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.46	SERVICE FÉVRIER 2022
241300331 TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.46	SERVICE FÉVRIER 2022
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	<b>1 482.48</b>	
213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	1 482.48	PHOTOCOPIES DU 11-01 AU 10-02-2022

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>214.90</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	44.05	SERVICE MARS 2022
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	44.06	SERVICE MARS 2022
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	44.06	SERVICE MARS 2022
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE MARS 2022

**TOTAL : 110 365.59**

## COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2022

<b>BETON LAURIER INC.</b>		<b>3 089.00</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	2 201.44	BRIS D'AQUEDUC (RUE DE LA FABRIQUE)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	887.56	BRIS D'AQUEDUC (RUE DE LA FALAISE)
<b>BUOPRO CITATION INC.</b>		<b>20.86</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	20.86	PORTE-MINES, CISEAU & MOUILLEUR
<b>CAM-TRAC BERNIERES INC.</b>		<b>106.65</b>	
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	106.65	PIÈCES POUR LA SOUFFLEUSE
<b>CENTRE DE TIR DE HACHE TOMAHAWK QUÉBEC</b>		<b>862.31</b>	
270153447	ACTIVITES SPECIALES LOISIRS	862.31	ACTIVITÉ HIVER EN FAMILLE (19-02-2022)
<b>CHRISTIANE COUTURE</b>		<b>81.58</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	81.58	CADEAU NAISSANCE
<b>COUP DE POUCE</b>		<b>27.54</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	27.54	ABONNEMENT 2022
<b>DOCUMENT EXPRESS ENR.</b>		<b>27.59</b>	
2304000722	IMM. ENT. & REP. GARAGE & ENTRE	27.59	PLANS DU GARAGE MUNICIPAL
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>		<b>780.69</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	501.87	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	278.82	ANALYSE DES EAUX USÉES
<b>EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.</b>		<b>1 459.03</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	567.40	BRIS D'AQUEDUC (RUE DE LA FALAISE)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	675.48	BRIS D'AQUEDUC (RUE DE LA FABRIQUE)
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	216.15	TRAVAUX ENSEIGNE PARC DE LA FAMILLE
<b>FAUCONS CHEER ÉLITE</b>		<b>160.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	160.00	AJUSTEMENT FACTURE CHEERLEADING
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>30.00</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	30.00	AVIS DE MUTATION
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>100.03</b>	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	100.03	VÉRIFIER PRISE DE COUVRANT HÔTEL DE VILLE
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>210.74</b>	
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	68.97	ACHAT ASPIRATEUR PAVILLON
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	90.04	PEINTURE, DILUANT, PINCEAUX & PLATEAU
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	51.73	CHALUMEAU DE PLOMBERIE
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>45.30</b>	
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	45.30	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2021 À MI-JANVIER 2022
<b>IDEES DE MA MAISON</b>		<b>21.73</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	21.73	ABONNEMENT 2022
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>28.74</b>	
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	28.74	DÉPLIANT - CLUB DES AMATEURS DE CHAMPIGNONS
<b>INSTALLATION RENÉ MAILLOUX</b>		<b>1 638.39</b>	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	1 455.58	ACHAT MICROS & SUPPORTS
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	182.81	BOÎTE INTERNET
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		<b>300.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	300.00	HONORAIRES COURS DE TAEKWONDO 1/2
<b>KIROUAC ANDRE</b>		<b>48.70</b>	
5513100000	COMPTES A PAYER	48.70	REMBOURSEMENT DE TAXES 2022
<b>LA BOUCANERIE DEL TONIO INC.</b>		<b>389.93</b>	
211000454	SERVICES DE FORMATION ÉLUS	389.93	FRAIS FORMATION RÔLES DES ÉLUS(ES) ET COMPORTEMENT ÉTHIQUE
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>2 588.12</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	724.34	BRIS D'AQUEDUC (RUE PRINCIPALE)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	676.47	BRIS D'AQUEDUC (RUE DE LA FABRIQUE)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	869.98	BRIS D'AQUEDUC (RUE DE LA FALAISE)
270150443	ENL. NEIGE PARC J.G. FOURNIER	166.71	ABRASIF STATIONNEMENT GLISSADE
233002443	EPANDAGE - ABRASIFS SURBAIN	150.62	ABRASIF CHEMIN DE L'AQUEDUC
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>		<b>9.19</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	9.19	BAC POUR CHEMISES
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>486.13</b>	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	34.49	LOCATION FENDEUSE SENTIER PLEIN-AIR
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	451.64	RÉPARER FLAGE ÉLECTRIQUE VTT
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>531.43</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	13.64	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	230.71	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	31.40	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	255.68	ACHATS VOLUMES
<b>LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.</b>		<b>1 070.98</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	526.87	LOCALISER FUIE (RUE HAMEL)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	544.11	LOCALISER FUIE (RUE DE LA FABRIQUE)
<b>MILOT, STEPHANE</b>		<b>373.96</b>	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	22.54	PIÈCE ADAPTATEUR
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	33.30	FRAIS DE DÉPLACEMENT JANVIER & FÉVRIER 2022
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	311.81	TÉLÉPHONE CONSEIL MUNICIPAL & NAPPE SALLE DU CONSEIL
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	6.31	FRAIS DE DÉPLACEMENT JANVIER & FÉVRIER 2022
<b>MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>5 259.75</b>	
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	953.08	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	2 175.91	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	211.21	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	1 919.55	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
<b>MUNICIPALITE ST-EDOUARD</b>		<b>2 423.76</b>	
241201521	ENT. & RÉP. - PUIITS P-3 ST-ED.	2 423.76	FACTURATION 2021 POUR PUIITS P-3
<b>NORA BYRNE</b>		<b>1 140.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 140.00	HONORAIRES COURS DE YOGA RETRAITÉS & POUR TOUS 1/2
<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE</b>		<b>12 375.00</b>	
252000970	PART. DÉFICIT O.M.H. (10%)	12 375.00	QUOTE-PART DÉFICIT 2022 1/4
<b>PRECICOM</b>		<b>249.24</b>	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	249.24	SERVICE FÉVRIER 2022
<b>RAY-CAR</b>		<b>499.70</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	499.70	BRIS D'AQUEDUC (RUE DE LA FALAISE)
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>990.91</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	421.30	MANCHON RÉPARATION BRIS D'AQUEDUC (RUE HAMEL)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	569.61	PIÈCES POUR BRIS D'AQUEDUC (RUE DE LA FALAISE)
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>1 280.18</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 280.18	POLICE NO. 48842 FÉVRIER 2022
<b>SANI-ORLÉANS INC.</b>		<b>6 335.12</b>	
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	896.81	GESTION DES BOUES DÉGRILLEUR
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	1 477.42	GESTION DES BOUES STATIONS DE POMPAGE
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	3 960.89	NETTOYER BASSIN D'EAU POTABLE

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

<b>SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUE</b>		<b>4 239.53</b>	
222000455	IMMATRICULATION	966.99	IMMATRICULATION
232000455	IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	397.92	IMMATRICULATION
232001455	IMMATRICULATION - CAMION MUN.	462.17	IMMATRICULATION
232000455	IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	321.17	IMMATRICULATION
222000455	IMMATRICULATION	78.65	IMMATRICULATION
232000455	IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	78.65	IMMATRICULATION
222000455	IMMATRICULATION	1 933.98	IMMATRICULATION
<b>STELÉM</b>		<b>1 126.76</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 126.76	ENSEMBLE POUR GEL DE TUYAU
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>67.83</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	40.63	EAU, CAFÉ & CRÈME À CAFÉ
211000454	SERVICES DE FORMATION ÉLUS	5.27	SUCRE & BÂTONS CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	11.67	CRÈME À CAFÉ
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	10.26	ACHATS ACTIVITÉ HIVER EN FAMILLE (24-02-2022)
<b>TARABISCOTTI</b>		<b>85.00</b>	
211000454	SERVICES DE FORMATION ÉLUS	85.00	FRAIS FORMATION RÔLES DES ÉLUS(ES) ET COMPORTEMENT ÉTHIQUE
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>120.36</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.36	SERVICE FÉVRIER 2022
<b>TELU MOBILITE</b>		<b>245.97</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.49	SERVICE FÉVRIER 2022
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	59.91	SERVICE FÉVRIER 2022
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	23.00	SERVICE FÉVRIER 2022
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	58.02	SERVICE FÉVRIER 2022
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	58.02	SERVICE FÉVRIER 2022
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.53	SERVICE FÉVRIER 2022
<b>TELU MOBILITÉ</b>		<b>193.33</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.76	SERVICE FÉVRIER 2022
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.77	SERVICE FÉVRIER 2022
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	111.80	SERVICE FÉVRIER 2022

TOTAL : 51 121.06

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 05-2022

063-2022

### TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENT 2022/2023

<u>Tarifs actuels</u>	<u>Tarifs</u>
<u>résolution</u>	<u>révisés</u>
<u># 207-2021</u>	<u>2022</u>

#### 1) LOCATION

##### **Salles pour location privée**

- salle des Chevaliers de Colomb	112,61/fois	125,00/fois
+ cuisine	13,15/fois	20,00/fois
- salle Robert-Daigle	272,66/fois	275,00/fois
+ ménage	23,99/heure	25,00/heure

##### **Organismes**

- Cercle de Fermières de Ste-Croix (référence résolution n° 122-2013)	61,83/mois	750,00/an
- Les Chevaliers de Colomb # 3178	374,22/an	380,00/an
- Les Joyeux Pionniers inc. (Club de l'Âge d'Or)	1 490,45/an	1 500,00/an

##### NOTE :

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

#### 2) AMEUBLEMENT (POUR CITOYEN DE SAINTE-CROIX SEULEMENT)

- Location de tables en bois	4,64/chac.	5,00/chac.
- Location de tables en PVC	7,24/chac.	8,00/chac.
- Location de chaises	0,71/chac.	1,00/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *	50,00/chac.	50,00/chac./an

\* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

### 3) EXEPTIONS

3.1 La location pour toute salle est gratuite pour les organismes paramunicipaux et comités suivants :

- L'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- M.R.C. de Lotbinière
- Entraide Sainte-Croix

3.2 Le coût de location sera moindre pour les organismes suivants, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de ménage.

- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Lotbinière
- Les Harmoniques de Sainte-Croix inc.
- Les Joyeux Pionniers inc. (Club de l'Age d'Or)
- Club de patinage artistique de Sainte-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix (présentation de la pièce de théâtre annuelle)
- Hockey mineur de Lotbinière inc. « Section Ste-Croix »
- Le Théâtre de Lotbinière
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- 153 Groupe Scout Pointe-Platon

#### Salle Robert-Daigle seulement :

a) - Coût de location :	71,99/1 <sup>ere</sup> fois	125,00/1 <sup>ere</sup> fois
- Ménage :	23,99/heure	25,00/heure

b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	272,68/fois	275,00/fois
- Ménage :	23,99/heure	25,00/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêtés ou cédés à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

064-2022

### PROMESSE D'ACHAT LOT 3 592 373

**ATTENDU QUE** la municipalité désire acquérir le lot n° 3 592 373, propriété de « Monsieur Steve Savard » aux fins de passage d'un réseau d'égout pour notre projet d'assainissement des eaux usées;

**ATTENDU** la promesse d'achat signée à Sainte-Croix par les parties concernées le 11 février 2022, pour le prix de 92 000,00 \$, en sus de toutes taxes applicables;

**ATTENDU QUE** l'acheteur acquittera les frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publication et des copies pour les parties et les créanciers hypothécaires, le cas échéant, le droit de mutation ainsi que les frais d'arpenteur;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter la promesse d'achat telle qu'intervenue entre les parties et de mandater Me Stéphanie Langlois, notaire, à préparer l'acte d'achat.

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

**QUE** Stéphane Dion, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer au nom de la municipalité ledit acte d'achat.

065-2022

### **LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 07 MARS 2022 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)**

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2021 et des exercices antérieurs et impayés au 07 mars 2022 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 150,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec.

Dans le cas où l'entier du compte facturé est en arrérage pour une année donnée, le minimum de 150,00 \$ est non applicable et ce compte devient sujet aux procédures légales conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec.

La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2021 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

066-2022

### **RÉVISION À L'ENTENTE SERVICES ANIMALIERS**

**ATTENDU** la résolution numéro 080-2021;

**ATTENDU QU'**il est requis de mettre à jour les Services Animaliers de l'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Croix et la firme Escouade Canine MRC 2017 le 12 avril 2021;

**ATTENDU** la nouvelle entente révisée « Services Animaliers » annexée aux présentes;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter la révision à ladite entente de la firme Escouade Canine MRC 2017.

**QUE** Stéphane Milot, directeur des travaux publics, est autorisé à signer ladite entente révisée en date du 07 mars 2022.

067-2022

### **NOMINATION D'UN COMITÉ AD HOC « TRANSFORMATION ET VALORISATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX »**

**CONSIDÉRANT** l'article 82 du Code municipal du Québec qui permet à un conseil municipal de créer un comité pour une mission quelconque;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Laurent-Rivières-du-Chêne (Fabrique) sont d'accord pour travailler en collaboration pour transformer et valoriser l'Église de Sainte-Croix;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et la Fabrique souhaitent assurer la pérennité de l'église de Sainte-Croix;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite mettre en valeur l'église de Sainte-Croix et accroître son utilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique souhaite conserver un lieu de culte catholique décent pour le bénéfice des citoyens de Sainte-Croix;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite consulter et impliquer les acteurs de la communauté dans la recherche de solutions et pour identifier les besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les questions concernant les droits de propriété devront être traitées entre la Fabrique et la Municipalité;



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lotbinière accompagne les Municipalités souhaitant transformer les bâtiments religieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du comité *ad hoc* sera de procéder à l'étude pour la transformation et la valorisation de l'église de Sainte-Croix;

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de former un comité *ad hoc* « Transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix » et de nommer les personnes suivantes pour agir sur ledit comité :

M. Stéphane Dion, maire et président  
Mme Sophie Côté, conseillère  
Mme Mélanie Picard, conseillère  
Mme Mylène Neault, conseillère  
M. Michel Gosselin, résidant  
M. Yvon Hamel, résidant  
Mme Hélène Lauzé, résidente  
M. Gaston Beaudet, représentant de la Fabrique  
M. René Demers, représentant de la Fabrique  
Mme Marie-France St-Laurent, conseillère en patrimoine, MRC de Lotbinière  
Mme France Dubuc, directrice générale

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 666-2022 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT N° 579-2018 (MODIFICATION)

068-2022

#### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU QUE** la municipalité est déjà régie par le règlement relatif au traitement des élus municipaux portant le numéro 579-2018 et qu'il est maintenant nécessaire de le remplacer par un nouveau règlement correspondant à l'administration présente;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL**

**APPUYÉ PAR : MYLÈNE NEAULT**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement numéro 666-2022 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 666-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 666-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

#### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Marc-Olivier Habel, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 666-2022 concernant le traitement des élus municipaux abrogeant le règlement numéro 579-2018.

Le but du règlement est de procéder à une mise à jour du règlement correspondant à l'administration présente.

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 668-2022 CONCERNANT UN RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) AUX FINS DE MODIFIER LES ANNEXES « D, I, P ET R » ET AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT N° 642-2021

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

069-2022

### ADOPTION

**ATTENDU QUE** des modifications sont apportées à la signalisation des panneaux d'arrêt, aux passages pour piétons et écoliers, aux stationnements et aux dispositions aux animaux et qu'il est requis de modifier les annexes « D, I, P et R »;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPP) numéro 642-2021;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPP) numéro 642-2021;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL**

**APPUYÉ PAR : MYLÈNE NEAULT**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 668-2022 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 668-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 668-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Alex Papineau, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 668-2022 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) aux fins de modifier les annexes « D, I, P et R » et aux fins d'abroger le règlement numéro 642-2021.

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 658-2022 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tenue du registre : Période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours du 9-2-2022 au 24-2 2022

Signature(s) au registre : 0

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 661-2022 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tenue du registre : Période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours du 9-2-2022 au 24-2 2022

Signature(s) au registre : 0

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 662-2022 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tenue du registre : Période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours du 9-2-2022 au 24-2 2022

Signature(s) au registre : 0

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 663-2022 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)**

Dépôt du certificat par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tenue du registre : Période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours du 9-2-2022 au 24-2-2022

Signature(s) au registre : 0

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

070-2022

**COMPTES À PAYER**

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**SALAIRE DE FÉVRIER 2022**

SALAIRES BRUTS DU 30 JANVIER AU 26 FÉVRIER 2022	ADMINISTRATION (DIRECTION)	4 930.88
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	10 613.42
	AVANTAGES SOCIAUX	2 425.57
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>17 969.87</b>

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE FÉVRIER 2022**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>17 969.87</b>

**COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2022 – RATIFICATION**

<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>86.40</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	86.40	REMISE JANVIER 2022
<b>EXPERT ATÔM</b>	<b>459.61</b>	
270140414 SERVICES PROF.- INFORMATIQUE	-28.46	CRÉDIT MISE À JOUR CONTRAT SERVICE WIFI
270140414 SERVICES PROF.- INFORMATIQUE	235.41	HÉBERGEMENT WIFI ARÉNA 2021-2022
270140414 SERVICES PROF.- INFORMATIQUE	28.46	MISE À JOUR CONTRAT SERVICE WIFI
270140414 SERVICES PROF.- INFORMATIQUE	224.20	HÉBERGEMENT WIFI ARÉNA 2020-2021
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>132.95</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	91.96	REMPLACEMENT ÉTAGÈRE LOCAL CPA-TOURNOI MINEUR
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	40.99	ACHATS DIVERS ENTRETIEN ARÉNA
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>3 399.65</b>	
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	177.09	REMISE JANVIER 2022
5513820000 RQAP A PAYER	141.32	REMISE JANVIER 2022
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	202.90	REMISE JANVIER 2022
5513850000 R.R.Q. A PAYER	1 380.02	REMISE JANVIER 2022
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	180.00	REMISE JANVIER 2022
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 318.32	REMISE JANVIER 2022
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>	<b>167.00</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	105.93	ACHATS DIVERS ENTRETIEN ARÉNA
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	61.07	ACHATS DIVERS ENTRETIEN ARÉNA
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>1 496.53</b>	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	343.09	REMISE JANVIER 2022
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	180.00	REMISE JANVIER 2022
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	973.44	REMISE JANVIER 2022
<b>REVENU QUÉBEC</b>	<b>88.00</b>	
127900000 REVENUS AUTRES	-9.82	AJUSTEMENT COTISATION CNT 2021
5513865000 COMMISSION NORMES TRAVAIL	97.82	COTISATION CNT 2021
<b>SHAW DIRECT</b>	<b>49.43</b>	
270125339 CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	49.43	SERVICE FÉVRIER 2022
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>109.23</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE FÉVRIER 2022

TOTAL : 5 988.80

**COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2022**

<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>	<b>4 967.58</b>	
270181610 ACHATS - BAR	4 967.58	ACHATS BAR
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>	<b>11 098.30</b>	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	11 098.30	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2022
<b>MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX</b>	<b>22 371.83</b>	
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES	318.83	ORDURES FÉVRIER 2022
270145421 ASSURANCES	22 053.00	ASSURANCE MMQ 2021
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>	<b>884.97</b>	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	884.97	POLICE NO. 48842 FÉVRIER 2022
<b>SERVICE PROAXION QUÉBEC INC.</b>	<b>143.72</b>	
270165516 LOCATION D'EQUIPEMENTS- ARENA	143.72	DÉSINFECTION SALLES DES JOUEURS 6/12
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>62.71</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	5.98	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	20.94	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	35.79	ACHATS RESTAURANT
<b>TELUS MOBILITÉ</b>	<b>198.10</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE FÉVRIER 2022
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE FÉVRIER 2022
<b>TRANE CANADA ULC</b>	<b>587.12</b>	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	587.12	RÉPARATION COMPRESSEUR

TOTAL : 40 314.33

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

071-2022

**SALLE DE TOILETTES – SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT**

Une (1) soumission reçue :

➤ Plomberie Ste-Croix 14 256,90 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat de rénovation des salles de toilette à Plomberie Ste-Croix pour le prix de 14 256,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de 9 robinets de lavabo à détection électronique ainsi que 6 robinets de chasse d'urinoir à détection électronique, selon la soumission présentée.

**VOIRIE**

**RÉFECTION RUE HAMEL**

072-2022

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 8 (GROUPE CONSEIL CHG INC.)**

**ATTENDU** les résolutions numéros 131-2018 et 122-2020;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de payer à la firme Groupe Conseil CHG inc. la somme de 3 851,66 \$ pour la réalisation des plans et devis relativement à la réfection de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 18033-10 datée du 1<sup>er</sup> février 2022.

073-2022

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 9 (GROUPE CONSEIL CHG INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 051-2021;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de payer à la firme Groupe Conseil CHG inc. la somme de 9 312,98 \$ pour les demandes d'autorisation au MELCC pour la stabilisation du talus et l'exutoire pluvial relativement à la réfection de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 18033-11 datée du 1<sup>er</sup> février 2022.

074-2022

**SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT**

Dix (10) soumissions reçues :

➤ 9151-3010 Québec Inc. (Les Entreprises Delorme)	1 561 839,82 \$
➤ Excavation LJJ Inc.	1 726 161,99 \$
➤ Action Progex Inc.	1 845 005,84 \$
➤ Les Excavations Ste-Croix Inc.	1 879 220,63 \$
➤ Cité Construction TM Inc.	1 932 384,81 \$
➤ T.G.C. Inc.	2 347 000,00 \$
➤ Construction et Pavage Boisvert Inc.	2 434 697,95 \$
➤ Construction Lemay Inc.	2 468 296,98 \$
➤ Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.	2 534 049,00 \$
➤ Les Excavations Lafontaine Inc.	2 677 927,36 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**ATTENDU QUE** les quantités sont à titre prévisionnelles et que le paiement sera effectué sur les quantités réellement utilisées pour la réalisation des travaux prévus au projet;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à 9151-3010 Québec Inc. (Les Entreprises Delorme) pour le prix de 1 561 839,82 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

**QUE** Stéphane Dion, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

075-2022

### MANDAT CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX (LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE)

**ATTENDU** l'offre reçue de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, datée du 21 février 2022 concernant un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet de la réfection à la rue Hamel pour un montant de 14 085,59 \$, taxes incluses;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de mandater la firme Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée pour ledit mandat de contrôle qualitatif des matériaux selon l'offre présentée.

### LIGNAGE DES CHEMINS ET RANGS

076-2022

### CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

**ATTENDU** l'offre reçue de Durand Marquage et associé Inc. datée du 20 janvier 2022 concernant des travaux de lignage des chemins et rangs pour un montant de 10 934,31 \$, taxes incluses;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à Durand Marquage et associé Inc. pour lesdits travaux selon l'offre présentée.

### RAPIÉCAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS

077-2022

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Quatre (4) soumissions reçues :

➤ 9180-6778 Québec Inc. (Pavco)	80 791,78 \$
➤ 9142-0992 Québec Inc. (Pavage St-Henri)	86 001,30 \$
➤ Les Entreprises Lévisiennes Inc.	91 691,41 \$
➤ Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.	118 050,58 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à 9180-6778 Québec Inc. (Pavco) pour le prix de 80 791,78 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

**QUE** Stéphane Dion, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### RANG SAINT-CHARLES

078-2022

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Quatre (4) soumissions reçues :

➤ Constructions B.M.L., Division de Sintra Inc.	86 044,13 \$
➤ Les Entreprises Lévisiennes Inc.	97 784,52 \$
➤ 9180-6778 Québec Inc. (Pavco)	99 981,63 \$
➤ 9142-0992 Québec Inc. (Pavage St-Henri)	115 636,11 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Constructions B.M.L., Division de Sintra Inc. pour le prix de 86 044,13 \$ taxes incluses, selon la soumission présentée.

**QUE** Stéphane Dion, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

**AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT**

**RÈGLEMENT N° 665-2022 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 12.2.1.3 INTITULÉ « NORMES RÉGISSANT LES ENSEIGNES COMMERCIALES »**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 665-2022. Monsieur Stéphane Dion, maire, explique le projet.

079-2022

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier les normes régissant les enseignes commerciales dans les zones à caractère commercial, service et habitation (CH), institutionnel et public (P);

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de février 2022, le projet de règlement numéro 665-2022 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le septième jour du mois de février 2022 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le septième jour du mois de mars 2022 sur le projet de règlement numéro 665-2022 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL**

**APPUYÉ PAR : ALEX PAPINEAU**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 665-2022 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

**QUE** le présent règlement numéro 665-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le présent règlement numéro 665-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT N° 667-2022 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT » DE FAÇON À AJOUTER L'ARTICLE 2.4 INTITULÉ « CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS »**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 667-2022. Monsieur Stéphane Dion, maire, explique le projet.

080-2022

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié d'introduire des dispositions relatives aux contributions aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels dans son règlement de lotissement;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de février 2022, le projet de règlement numéro 667-2022 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le septième jour du mois de février 2022 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le septième jour du mois de mars 2022 sur le projet de règlement numéro 667-2022 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL**

**APPUYÉ PAR : MYLÈNE NEAULT**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 667-2022 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le présent règlement numéro 667-2022 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le présent règlement numéro 667-2022 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

081-2022

#### **DEMANDE FERME DU PIRATE INC. (MARCEL BÉDARD), LOT 3 590 807**

**ATTENDU QUE** « Ferme du Pirate inc. » est propriétaire des lots 3 590 623 et 4 304 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** Marcel Bédard est propriétaire du lot 3 590 807 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** tous ces lots sont situés dans la zone agricole de la municipalité de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** suivant acte de vente reçu devant Me Gaétan Soucy, notaire, le 28 avril 1981 M. Jacques R. Bédard a vendu à Marcel Bédard, sans autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le lot 3 590 807 du cadastre du Québec alors qu'il conservait un immeuble contigu aujourd'hui connu comme étant composé des lots 3 590 623 et 4 304 428;

**ATTENDU QUE** cette vente a été faite en infraction aux dispositions de l'article 29 de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles*;

**ATTENDU QUE** « Ferme du Pirate Inc. » s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de procéder à la régularisation de ses titres de propriété et à la régularisation des titres de propriété de Marcel Bédard;

**ATTENDU QUE** l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prescrit que la municipalité doit, dans les 45 jours qui suivent la réception d'une demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en lui fournissant tous les renseignements exigés par la *Loi sur la protection du territoire et des*

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

*activités agricoles* notamment, en ce qui concerne les normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles édictées en application des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et doit faire à cette Commission une recommandation et lui transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé, relatif à la conformité de la demande à son règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

**ATTENDU QUE** la demande ne vise pas la pratique d'activités non agricoles autres que celles qui sont actuellement pratiquées sur le lot visé par la demande et qu'elle ne vise que la correction des titres de propriété des parties concernées par la demande;

**ATTENDU QU'**advenant une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec :

- il n'y aura aucune conséquence sur les activités agricoles environnantes et sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ni aucune incidence pour les établissements de production animale qui pourraient se trouver dans les environs;
- il n'y aura aucune limite ou contrainte additionnelle sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricole;
- l'homogénéité de la communauté agricole ne sera pas affectée;
- les ressources eau et sol nécessaires à pratique de l'agriculture ne seront pas affectées.

**CONSIDÉRANT** qu'une décision défavorable aurait des conséquences importantes pour les parties concernées par la demande;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault et résolu unanimement de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, qu'à défaut de reconnaître la présomption de validité que proposent les parties intéressées, de recommander l'émission d'une autorisation permettant l'aliénation par la demanderesse à Marcel Bédard, par acte de vente, cession, ratification ou autre aliénation, de l'immeuble suivant :

### **DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QCINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT SEPT (**Lot 3 590 807**) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Avec tout ce que dessus érigé, portant l'adresse 3430, 3<sup>ième</sup> rang est, Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **PARC JEAN-GUY-FOURNIER**

### **TARIFICATION DES ÉQUIPEMENTS**

#### **GRILLES TARIFAIRES :**

Les taxes s'appliquent en sus aux tarifs indiqués.

Pour les locations des terrains sportifs, une priorité de réservation est accordée aux associations et ligues mineures et adultes.



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Terrains de soccer (location à la journée seulement)	
Compétitions de ligues et résidents de Sainte-Croix	Gratuit
Terrain A (soccer à 7) Terrain B (soccer à 4) Terrain C (soccer à 11) Terrain D (soccer à 9 ou 11)	50,00 \$/2 heures 75,00 \$/2 heures et plus
Terrain de balle	
Compétitions de ligues et résidents de Sainte-Croix	Gratuit
Non-résident de Sainte-Croix (jour) Non-résident de Sainte-Croix (soirée)	50,00 \$/2heures; 75,00 \$/2heures et plus 50,00 \$

Pavillon de services	
Location	Tarif
1 heure	35,00 \$
4 heures (1/2 journée)	100,00 \$
1 journée en semaine (de 8 heures am à 2 heures am)	150,00 \$
Vendredi soir (de 16 heures à 2 heures am) Samedi (de 8 heures am à 20 heures) Dimanche (de 8 heures am à 20 heures)	300,00 \$
Foyer extérieur municipal	30,00 \$ (location à la journée) *bois non inclus
Les coûts indiqués incluent le ménage.	

La grille tarifaire s'applique pour toute demande de location par une personne, un groupe ou une association. La municipalité se réserve la possibilité de refuser toute location dont les activités présenteraient des risques pour l'intégrité des terrains. En tout temps, le locataire aura la responsabilité d'assumer toute détérioration des terrains ou des bâtiments loués, de tous bris intérieurs ou extérieurs et de les remettre en l'état initial.

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés.

### TERRAIN DE BASEBALL

083-2022

### ESTRADES – SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Une (1) soumission reçue :

➤ Distribution Sports loisirs 6 266,14 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat et d'installation d'estrades au terrain de baseball à Distribution Sports Loisirs, pour le prix de 6 266,14 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

### TERRAIN DE JEUX

084-2022

### TARIFICATION 2022

**ATTENDU** la tenue d'un terrain de jeux pour la saison estivale 2022;

**ATTENDU** le coût des inscriptions suivant :

#### TARIFS SANS SERVICE DE GARDE :

- Tarif 8 semaines :
  - 1<sup>er</sup> enfant : 230 \$
  - 2<sup>e</sup> enfant : 210 \$
  - 3<sup>e</sup> enfant : 190 \$
  - 4<sup>e</sup> enfant : gratuit
  
- Tarif à la semaine : 55 \$/semaine

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

### TARIFS AVEC SERVICE DE GARDE :

- Tarif 8 semaines : 1<sup>er</sup> enfant : 315 \$  
2<sup>e</sup> enfant : 295 \$  
3<sup>e</sup> enfant : 275 \$  
4<sup>e</sup> enfant : gratuit
- Tarif à la semaine : 75 \$/semaine

### TARIFS SERVICE DE GARDE À L'UNITÉ : 5 \$ PAR BLOC (MATIN OU SOIR)

#### NON-RÉSIDENTS DE SAINTE-CROIX :

- 380 \$ par enfant pour 8 semaines (sans service de garde)
- 465 \$ par enfant pour 8 semaines (avec service de garde)

\* FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES SORTIES

**ATTENDU QUE** les activités seront offertes du 27 juin au 19 août 2022 et qu'un service de garde sera disponible;

**ATTENDU** la tarification préparée par le directeur du service des loisirs laquelle est annexée aux présentes;

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que présentée.

### VARIA

#### MRC DE LOTBINIÈRE - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS, VOLET 2 PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS

085-2022

#### CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA-FAMILLE

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a complété la démarche de mise à jour de sa politique famille et l'accréditation de Municipalité amie des aînés;

**ATTENDU QU'**un plan d'action en faveur des familles et des aînés a été élaboré dans le cadre de la mise à jour;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire que la mise en œuvre de ce plan d'action soit une réussite;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix confie à un comité de suivi la responsabilité de suivre et de soutenir la réalisation du plan d'action;

**ATTENDU QUE** le responsable des questions familles et aînés fera un suivi régulier auprès de son conseil municipal sur l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action;

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement que les personnes suivantes forment le comité de suivi :

- Mme Mylène Neault, présidente
- Mme Kym Lebrun, vice-présidente
- Mme Lily Saindon, secrétaire-trésorière
- Mme Pamela Marion, membre
- Mme Carmen Demers, membre et représentante des aînés
- Mme Cynthia Morin, membre
- Mme Gabrielle Howard, membre
- M. Éric Vachon, directeur du service des loisirs

**ET IL** est résolu unanimement que ce comité soit nommé pour effectuer le suivi du plan d'action.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

### SANTÉ MENTALE QUÉBEC – CHAUDIÈRE-APPALACHES

086-2022

#### PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la santé mentale positive*;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 mars 2020, date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19, représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **citoyennes et citoyens**;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement que le conseil municipal proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**.

### FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

087-2022

#### LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

**ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

**ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

**ATTENDU QU'**à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

**ATTENDU QUE** les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

**ATTENDU QUE** la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

**ATTENDU QUE** la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

**ATTENDU QUE** les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**II** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement :

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**QUE** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**QUE** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**QUE** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

**QUE** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS RECUES SUR FACEBOOK**

- Aucune question par Facebook.
- Information concernant les soumissions de la réfection de la rue Hamel.
- Information concernant l'Église de Sainte-Croix.
- Information concernant le centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

088-2022

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 51 heures.

---

Stéphane Dion  
Maire

---

France Dubuc, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.